



N° 17- 13

EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU COMITE
DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE

Séance de **Judi 30 Mars 2017**

OBJET: Candidature au Conseil de Développement de Cap Nord Martinique

Président
Secrétaire de séance..... ..

Monsieur Louis BOUTRIN
Madame Nadiège LITRE

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT et le 30 Mars, les membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis sur convocation du Président, à 14h30, à l'hôtel de l'Assemblée de la Collectivité Territoriale de Martinique, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Adoption du Procès-Verbal de la séance du 10 Mars 2017
2. Candidature du PNM au Conseil de Développement de CAP NORD Martinique
- Finances**
3. Examen et vote du Budget Primitif de l'exercice 2017 (Principal et Annexe de Formation)
- Ressources Humaines**
4. Régime Indemnitare
5. Convention d'adhésion « Médecine Préventive »
6. Taux d'avancement de grade
7. Création d'un poste
8. Questions diverses

Nombre de membres : Délégués : 53
Présents : 26
Pouvoirs : 8
Absents, excusés : 19

Etaient présents :

CTM : MM. L. BOUTRIN, D. LOUIS-REGIS, R. MARTINE, L. ADENET, C. MENCE & MMES C. BAURAS, M. PLANTIN, K. BERNABE
Communes : -Membres titulaires : Mme J. DULAC (Anses d'Arlet), M. G. MONSTIN (Carbet), Mme N. LAGIER (François), M. E. CHEMIN (Grand-Rivière), Mme N. LITRE (Gros-Morne), Mme V. MATIME (Marigot), M. H. DAGISTE (Morne-Rouge), Mme K. SALIBER (Morne-Vert), M. A. DESLANCES (Rivière-Salée), M. J. ESPARTERO (Saint-Pierre), M. W. LOUIS-SIDNEY (Sainte-Luce), M. G. CHAUVET (Schoelcher), M. R. RENE-CORAIL (Trois-Ilets), M. R. LASSOURCE (Vauclin).

-Membres suppléants : M. G. CANTINOL (Rivière-Pilote), représente M. J. FELICIE, M. J. DERIC (Sainte-Anne) représente M. A. THEODOSE
Communautés de communes - Membres titulaires: MM. N. MONSTIN (CAP NORD), J. LERIGAB (CACEM).

Ont donné procuration :

CTM : Mme M-L. LESDEMA à M. D. LOUIS-REGIS - M. G. COUTURIER à Mme N. LITRE - M. B. BIROTA à Mme M. PLANTIN

Communes : Mme. S. SIMBA (Diamant) à Mme J. DULAC – Mme F. EDWIGES (Ducos) à M. R. RENE-CORAIL – M. C. DACHIR (Marin) à M. E. CHEMIN – M. J-G. GABRIEL (Prêcheur) à M. G. CANTINOL – Mme J. DIALLO (Saint-Esprit) à M. J. LERIGAB

Etaient absents :

CTM : Mme MF. TOUL, M. F. LORDINOT, Mme J. DULYS-PETIT, M. D. ZOBDA, M. F. CATHERINE

Communes : Membres titulaires : Mme L. BESUBE (Ajoupa-Bouillon), Mme M-A. REGINA (Basse-Pointe), M. U. AVININ (Bellefontaine), M.T. MARECHAL (Case-Pilote), Mme S. BOURGEOIS (Fonds Saint Denis), M. P. HONORE (FdeF), M. A-E. RANGOM (Lamentin), M. O. JEAN-DENIS (Lorrain), Mme A-L. VARACAVOUDIN (Macouba), M. M. MARTHELY (Robert), Mme R. ROBAR (Saint-Joseph), M. C. PALIN (Trinité).

Communautés de communes : M. J. PANCRATE (CAESM).

Excusés : Mme P. SIMONIN (Sainte-Marie)

Invité : M. G-A. MORAVIE, Trésorier du Syndicat Mixte du PNM

Assistaient à la réunion :

M. R. BRITHMER, DGS du PNM et ses collaborateurs



- Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales aux articles 2311-1
Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2005 approuvant les statuts du SM/PNRM,
Vu le décret n° 2012-1184 du 23 octobre 2012 approuvant la charte révisée du Parc naturel régional de la Martinique,

Considérant la décision des élus de Cap Nord de constituer un Conseil de Développement, instance de démocratie participative regroupant les acteurs socio-économique, social, public, parapublic et des personnes qualifiées pour une durée de 4 ans, qui sera pilotée par un bureau de 12 membres qui élit en son sein un Président, après validation de l'exécutif de Cap Nord,

Considérant que cette instance consultative a pour mission d'interpeller sur les enjeux du territoire et de nourrir la réflexion et les débats pour la constitution et l'évaluation des politiques publiques, portant singulièrement sur 4 enjeux prioritaires identifiés par les élus de Cap Nord, à savoir :

- o Accompagner la mutation des filières économiques vers un modèle circulaire ;
- o Garantir un cadre d'évolution attractif et compétitif avec des services ajoutés ;
- o Investir sur les variables de la transition sociétale que sont l'énergie et le numérique ;
- o Renforcer la gouvernance et l'acceptabilité sociétale,

Considérant l'appel à candidature de Cap Nord pour la constitution de ce Conseil de Développement jusqu'au 30 avril 2017 à l'attention des personnes morales, soit 1 ou 2 personnes référentes, dont des élus locaux auquel des personnes ressources du PNM pourront être mobilisées en fonction des thématiques lors des réunions,

Considérant la nécessité pour le Syndicat Mixte de faire acte de candidature au Conseil de Développement de Cap Nord Martinique, par la désignation de 2 élus.

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés

Le Comité Syndical

Article 1

Approuve la candidature du PNM au Conseil de Développement de Cap Nord par la désignation des élus suivants :

CIVILITE	NOM	PRENOM
Monsieur	MARTINE	Raphaël
Monsieur	MONSTIN	Gérard

Article 2

De donner mandat au Président du PNM pour mener toutes les démarches utiles à cette candidature.

Article 3

La Présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte du PNM.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Fort de France, le 30 Mars 2017

Le Président,

Louis BOUTRIN

